



# Championnats de France Jeunes 2010

## ART. 1 – Organisation :

- A - Ces Championnats de France se déroulent en quatre phases, sauf pour les catégories Benjamins et poussins
- ◆ Phase 1 : Critérium Régional : **les 20 et 21 Février 2010**
  - ◆ Phase 2 : Championnat Régional : **les 29 et 30 Mai 2010**
  - ◆ Phase 3 : Championnat Interrégional : **les 04 et 05 Septembre 2010** sauf pour la **catégorie Poussins**
  - ◆ Phase 4 : Championnat de France : **les 09 et 10 Octobre 2010** sauf pour la **catégorie Benjamins**

- B - Les deux phases régionales sont qualificatives pour le Championnat Interrégional (voir ART 4 paragraphe E), le Critérium n'est plus protégé, mais la participation au Championnat Régional est obligatoire pour cette qualification.

Le Championnat Interrégional est qualificatif pour la finale Nationale des Championnats de France sauf *pour les catégories Poussins et Benjamins*.

- C - Dans chaque phase, que ce soit pour la qualification à la finale ou pour la qualification à la phase suivante, les égalités dans les classements seront départagées par la meilleure dernière ligne, ou l'avant-dernière en cas de nouvelle égalité, et ainsi de suite... Attention, cette règle n'intervient ni pour l'attribution des titres et médailles, ni pour le classement final de la compétition : dans ces cas là, on continue à appliquer la notion d'ex aequo.

## ART. 2 – Les jeunes :

- A - Ces Championnats sont ouverts à tous les jeunes français licenciés F.F.B.S.Q. en règle avec la Fédération.
- B - Les jeunes étrangers licenciés à la FFBSQ sont autorisés à participer au Critérium Régional et au Championnat Régional sans pouvoir prétendre à une qualification pour la phase interrégionale.

C - Les catégories d'âges sont :

- ◆ Poussins garçons et filles : nés entre le 1<sup>ier</sup> Janvier 2000 et le 31 Décembre 2001
- ◆ Benjamins garçons et filles : nés entre le 1<sup>ier</sup> Janvier 1998 et le 31 Décembre 1999
- ◆ Minimes garçons et filles : nés entre le 1<sup>ier</sup> Janvier 1995 et le 31 Décembre 1997
- ◆ Cadets garçons et filles : nés entre le 1<sup>ier</sup> Janvier 1992 et le 31 Décembre 1994
- ◆ Juniors garçons et filles : nés entre le 1<sup>IER</sup> Janvier 1989 et le 31 Décembre 1991

ART. 3 – Titres décernés :

A l'issue de la phase 4, la F.F.B.S.Q. décerne les titres de Champion et Championne de France pour chaque catégorie d'âge : Minime, Cadet et Junior.

ART. 4 – Critérium et Championnat Régional :

- A - Chaque Poussin(e) effectue 2 séries, non consécutives, de 2 parties  
Chaque Benjamin(e) , effectue 2 séries, non consécutives, de 4 parties..**(le temps de pause entre chaque série sera obligatoirement de 60 minutes minimum.** Les Minimes, cadets et les Juniors effectuent 2 séries de 4 parties consécutives ou non.
- B - A l'issue de ces deux séries, un titre de Vainqueur du Critérium ou de Champion Régional est décerné pour chaque catégorie.
- C - La Ligue ou le Comité Sportif Régional décide des lieux et établit avec le(s) centre(s) choisi(s), les horaires, **en respectant les temps de coupure entre les séries.**
- D - Engagements :
- 5,00 € pour toutes les catégories au critérium **(gratuit pour les poussins)**
  - 5,00 € pour toutes les catégories au Championnat Régional **(gratuit pour les poussins)**
  - Au Critérium et au Championnat Régional, les parties sont réglées en plus à un tarif qui ne saurait excéder le tarif maximum en vigueur **(3,00 € l'unité).**
- E - Sont qualifiés pour le championnat interrégional dans chaque catégorie : **60 % arrondis à l'entier supérieur des participants français classés suivant les dispositions suivantes :**

A l'issue des deux phases régionales, la liste des qualifiés, sera faite à partir des classements obtenus lors des deux phases, avec priorité au classement du Championnat Régional. Par exemple, pour cinq qualifiés dans une catégorie, on prendra dans l'ordre, le premier du Championnat Régional, le premier du critérium, le second du championnat régional, le second du critérium et le troisième du Championnat Régional. Si en descendant dans le classement, on rencontre un joueur(euse) déjà qualifié(e), on continue la progression dans l'autre classement, dans l'exemple ci-dessus, on prendrait le troisième du critérium, et ainsi de suite dans la progression du classement, jusqu'à l'obtention des 60% des participants dans chaque catégorie.

## ART. 5 – Championnat Interrégional :

- A - Chaque Benjamin(e) , effectue 2 séries, non consécutives, de 4 parties..(**le temps de pause entre chaque série sera obligatoirement de 60 minutes minimum**). Les Minimes, Cadets et les Juniors effectuent 2 séries de 4 parties consécutives ou non.
- B - A l'issue de ces deux séries, un titre de Champion Interrégional et un titre de Championne Interrégionale sont décernés pour chaque catégorie sous réserve de la participation d'au moins 3 jeunes par catégorie.
- C - La Ligue ou le Comité Sportif Régional du centre d'accueil établit les horaires en accord avec le(s) centre(s) choisi(s).
- D - Les parties sont réglées par les participants à un tarif qui ne saurait excéder le tarif maximum de **3,00 €** l'unité
- E - Les quatre premiers des interrégions et par catégorie, seront qualifiés pour la phase nationale.
- F - **Lieux (sous réserve) :**

Interrégion	1	-
	2	-
	3	-
	4	-
	5	-
	6	-

## ART. 6 – Finale Nationale des Championnats de France :

A - **Lieu :** Bowling de **SARAN**

B - **Déroulement :**

♦ Qualifications :

Minimes, Cadets et Juniors : 2 séries de 4 parties.

♦ Finale :

Pour les 8 meilleures filles et les 16 meilleurs garçons de chaque catégorie

Minimes, cadets et Juniors : 2 séries de 3 parties

C - **Titres :**

Les titres sont décernés à l'issue des finales sur le total Quilles, qualifications incluses.

D - **Engagements :**

Les frais de parties sont pris en charge par le C.N. Bowling.

Aucune indemnité de déplacement n'est versée.

**E - Forfait, repêchage, modifications :**

Forfait :

Les jeunes qui déclarent forfait pour la phase Nationale, sont tenus de le faire savoir au **C.N. Bowling avant le 19 Septembre 2010.**

Repêchage :

Le C.N. Bowling se réserve le droit de requalifier des jeunes dans l'ordre du classement par points, pour combler d'éventuels forfaits.

Modifications :

Des modifications peuvent être apportées au nombre de jeunes qualifiés en fonction du nombre de pistes du centre choisi.

**ART. 7**

Tous les règlements généraux de la FFBSQ sont applicables à ces Championnats de France.

**ART. 8**

Le C.N. Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.